

Règlement des championnats départementaux scolaires de l'Aude 2026

CATÉGORIE, Collèges.

Département : AUDE (11)

Article 1 : Organisation

La Ligue Occitanie d'Échecs organise les Championnats départementaux Scolaires.

Lieu : Collège Alain (du Viguier) Rue Emile Alain 11000 Carcassonne.

Dates : 21 janvier 2026

Homologué sous le n° 70403

L'inscription est gratuite.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats régionaux scolaires par équipes FFE de la saison en cours.

Article 2 : Règles du Jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE

Les appariements se font au Système Suisse intégral, en 5 rondes. Le programme PAPI 3.3.8 est utilisé pour les appariements.

Article 3 : Qualification aux Championnats de France scolaires

Participation obligatoire au championnat départemental.

Le classement est individuel. Les départages préconisés sont fondés sur la somme des points des adversaires.

A l'issue du championnat départemental, un classement par établissement est établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons. En cas d'égalité, les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.

Article 4 : Forfait

Il n'y a pas de délai de forfait. Celui-ci est éventuellement constaté par la perte au temps de la personne absente après 15 minutes.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements aient été publiés

Article 5 : Cadences

La cadence est de 15minutes KO .les parties compteront pour le classement ELO rapide National

A la fin de chaque partie, le gagnant (ou les Blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de l'arbitre. L'autre joueur remet les pièces en place.

Article 6: Horaires

Première ronde Mercredi 21 janvier à 14H.

Remise des récompenses avant 17h

Article 7: Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

- Les systèmes de départage suivants, et dans l'ordre précisé seront appliqués :
1) Buchholz T r o n q u é 2) Buchholz 3) Performance

Article 8 : L'aire de jeu

L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes).

- o Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- o Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- o Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- o Eviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- o Respecter son adversaire
- o Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 9: Participation

La participation à la totalité des championnats départementaux est obligatoire pour être officiellement qualifié à la phase académique.

Article 10 : Inscription

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 11 : Les arbitres

Nom de l'arbitre principal : Eric Prié, AFE1 (Arbitre FIDE)

L'organisateur

L'arbitre

Ligue Occitanie

Eric Prié

